



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 1^{er} juin 2015 à 19h10.

SONT PRÉSENTS :

M. Gaétan Bordeleau, conseiller
Mme Danielle Léger, conseillère
M. Gilbert Brunet, conseiller
M. Claude Leroux, conseiller
Mme Brigitte Paquette, conseillère
M. Joël Badertscher, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

1.

1.1

20305-06-15 **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Joël Badertscher
Appuyé par M. Claude Leroux

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Vote pour : 5
Vote contre : 1
Vote abstention : 0

14648



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

12.
12.1
20306-06-15

**COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE -
RÉUNIONS STATUTAIRE**

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Danielle Léger
Appuyé par M. Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE les réunions du comité de planification stratégique soient tenues le 3^e lundi de chaque mois et que lors d'un ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal ou d'un congé férié, la rencontre mensuelle soit tenue au cours de cette même semaine.
2. QUE la réunion du mois de mai 2015 du comité de planification stratégique soit exceptionnellement tenue le 2 juin 2015 à 17h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 6
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

15.
15.1
20307-06-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilbert Brunet
Appuyé par M. Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 19h44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 6
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 20305-06-15 à 20307-06-15 contenues dans ce procès-verbal.


Monsieur Germain Richer, maire

14649

